



Affichée le 2 juillet 2024

Département de Seine-et-Marne - Arrondissement de Torcy

Conseil de Communauté de communes

Extrait du registre des délibérations Séance du 25 juin 2024

Conseillers en exercice : 38
Conseillers titulaires présents : 27
Pouvoirs : 11
Votants : 38

Date de convocation : 17 juin 2024
Date d'affichage : 17 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juin à vingt heures, le Conseil de la Communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts, en application des articles L. 5211-1 et L.5211-2 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni dans la salle Horizon d'Ozoir-la-Ferrière, sous la Présidence de Monsieur Jean-François Oneto, Président.

Monsieur le Président passe la parole à Madame Delphine Deren, directrice générale de la Communauté de communes, qui procède à l'appel et constate que le quorum est atteint.

Etaient présents :

Monsieur ONETO Jean-François, Monsieur GAUTIER Laurent, Monsieur GARCIA ROBIN Jean-Paul, Monsieur PAPIN Michel, Madame FONTBONNE Anne-Laure, Monsieur DEBACKER Jean-Claude, Madame FLECK Christine, Madame GAIR Laurence, Monsieur SCHMIT Benoit, Madame BARNET Suzanne, Madame MÉLÉARD Josyane, Monsieur GHOZLAND Cyril, Monsieur SALMON Patrick, Madame MORELLI Marie-Laure, Monsieur MARCOUX Frédéric, Monsieur BARIANT Jean-Pierre, Madame DEVRIENDT Laëtitia, Monsieur WITTMAYER Bruno, Madame PALOMARES Aline, Madame LONY Eva, Monsieur KHALOUA Madani, Madame SPRUTTA-BOURGES Nathalie, Madame LENOIR Isabelle, Monsieur MATHÉROT Olivier, Madame BADOZ-GRIFFOND Yvonne, Monsieur DOARÉ Louis-Jean, Madame ROUEN Dominique

Avaient donné pouvoir :

Monsieur MONGIN Claude à Monsieur GARCIA ROBIN Jean-Paul
Madame BOURLON Chantal à Madame BARNET Suzanne
Madame CADART Anne-Marie à Monsieur ONETO Jean-François
Monsieur VORDONIS Patrick à Monsieur SALMON Patrick
Monsieur BENSAL Malek à Monsieur BARIANT Jean-Pierre
Madame COURTYTERA Véronique à Madame GAIR Laurence
Monsieur GREEN Alain à Madame LONY Eva
Monsieur BAKKER Hubert à Monsieur KHALOUA Madani
Monsieur BENOIT Dominique à Madame LENOIR Isabelle
Madame CAPIROSSI Pascale à Madame ROUEN Dominique
Madame CHABANON-DEGUELLE Sophie à Monsieur PAPIN Michel

Le Conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Christine Fleck, secrétaire de séance.

Département de Seine-et-Marne - Arrondissement de Torcy

DÉLIBÉRATION N°026/2024

OBJET : CHOIX DE LA SOCIÉTÉ GESTIONNAIRE POUR LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC SOUS FORME DE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC ET APPROBATION DU CONTRAT DE CONCESSION POUR L'EXPLOITATION ET LA GESTION DU FUTUR CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL SITUÉ À TOURNAN-EN-BRIE

Le Conseil communautaire,

Entendu l'exposé de Madame Christine Fleck, vice-présidente en charge des équipements sportifs intercommunaux, relatif au choix de la société gestionnaire pour la délégation de service public sous forme de concession de service public pour le futur centre aquatique intercommunal situé à Tournan-en-Brie ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1410-1 et suivants ;

Vu le Code de la commande publique, notamment les articles L. 1121-1 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL-BCCL-2009 n°179 en date du 24 novembre 2009 portant création de la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts entre les communes de Férolles-Attilly, Gretz-Armainvilliers, Lésigny et Ozoir-la-Ferrière ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL-BCCL-2012 n°128 en date du 31 octobre 2012 portant extension du périmètre de la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts à la commune de Tournan-en-Brie ;

Vu l'arrêté préfectoral 2018/DRCL/BLI/37 en date du 20 avril 2018 portant modification des statuts de la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts ;

Vu la délibération n°004/2021 du Conseil communautaire en date du 30 mars 2021 portant sur la création et l'élection des membres de commission de délégation de service public (CDSP) chargée d'examiner les contrats en forme de DSP ;

Vu la délibération n°017/2021 du Conseil communautaire en date du 13 avril 2021 portant approbation du principe de recours à la délégation de service public pour l'exploitation et la gestion du bassin aquatique intercommunal ;

Vu le procès-verbal de la commission de délégation de service public portant sur les candidatures en date du 7 juillet 2021 ;

Vu la délibération n°041/2022 du Conseil communautaire en date du 18 octobre 2022 portant désignation d'un membre suppléant au sein de la commission d'appel d'offres ;

Vu le procès-verbal de la commission de délégation de service public portant sur les offres initiales remises par les candidats en date du 19 juin 2023 ;

Vu le procès-verbal de la commission de délégation de service public portant sur les offres finales remises par les candidats date du 08 novembre 2023 ;

Vu le rapport de Monsieur le Président établi conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales, présentant les motifs du choix du candidat et l'économie générale du contrat, adressé aux conseillers communautaires le 5 juin 2024 ;

Vu le rapport d'analyse des offres adressé aux conseillers communautaires en date du 5 juin 2024 ;

Vu le projet de contrat de délégation de service public, et ses annexes, adressés aux conseillers en date du 5 juin 2024 ;

Vu la note de synthèse et économie générale du contrat adressée aux conseillers communautaires en date du 5 juin 2024 ;

Considérant que le Conseil communautaire se prononce sur le choix du titulaire du contrat de concession de service public deux mois au moins après la saisine de la commission prévue à l'article L. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, et à l'unanimité,

- **Approuve le choix de retenir la SARL EQUALIA, domiciliée 40 boulevard Henri Sellier à Suresnes (92 150), représentée par Madame Valérie de Rochechouart en sa qualité de gérante, immatriculée au R.C.S de Nanterre sous le numéro B 490 219 912, comme concessionnaire en charge de l'exploitation de son futur centre aquatique intercommunal situé rue de Paris à Tournan-en-Brie (77 220), pour une période de 5 ans à compter de la mise à disposition de l'établissement au délégataire ;**
- **Approuve le contrat de concession de service public et l'ensemble de ses annexes, étant précisé qu'une société dédiée à l'exploitation du contrat, constituée par la société susmentionnée, sera constituée et se substituera à celle-ci ;**
- **Dit que les dépenses et les recettes nécessaires à l'exécution des conditions financières de la concession de service public seront inscrites au budget 2025 ;**
- **Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à accomplir l'ensemble des formalités afférentes à la bonne exécution du dossier, dont :**
 - o **Signer le contrat de concession de service public pour l'exploitation du centre aquatique intercommunal ;**
 - o **Prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.**

**Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.**

**Pour extrait conforme,
Ozoir-la-Ferrière, le 25 juin 2024**

**Le Président,
Jean-François Oneto,**



**La secrétaire de séance,
Christine Fleck,**

